

**COMMUNAUTE DE COMMUNES DES PORTES DE VASSIVIERE
(Haute-Vienne)**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS**

L'an deux mil treize, le 14 mars à 18 H, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des Portes de Vassivière s'est réuni à la salle des expositions d'Eymoutiers

Nombre de délégués en exercice : 33

Date de convocation du Conseil de Communauté : 04 mars 2012

Présents : Ballot M, Bataille JL, Biron J, Bouby F, Buxeraud H, Chadelaud M, Coly G, Couegnas A, Sudron F (remplace Daude C.), Dolley A, Besse G (remplace Dupont M.), Faye JP, Gane I, Hanicot J, Kocir C (remplace Herbert F.), Lacouturiere B, Lissandre A, Menucelli T, Merliaud C, Moutarde N, Pasquet R, Perducat D, Perigaud C, Pons G, Royer G, Serru D, Serre MC, Vignon F, Riboulet J (remplace Werthmann G.)

Votants : 29

Absents excusés : Herbert F, Lerousseau B, Tessier MC, Maunoury F.

Suppléants non votants : Cluzel M.

**Convention de mise à disposition de locaux de pépinière d'entreprises à
l'association gestionnaire de cette activité**

Monsieur le Président rappelle que l'association de la pépinière d'entreprise paie un loyer annuel à la Communauté de Communes selon une convention du 15 octobre 2007 qui n'a jamais été appliquée car selon les termes de cette dernière le loyer serait trop élevé (environ 27 000€). Les années passées, le loyer s'élevait à environ 8000€.

Après avoir pris contact avec la Chambre de Commerce et de l'industrie il a été décidé de réécrire cette convention (annexe n°2).

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire à l'unanimité décide :

- D'autoriser le Président de la Communauté de Communes des Portes de Vassivière à signer la convention de mise à disposition de locaux de pépinière d'entreprises à l'association gestionnaire de cette activité.

Pour copie conforme :
Le 22 mars 2013
Le Président